

Colombes, le 21 octobre 2014

## Finalisation de la première étape de l'acquisition d'actifs acryliques en Chine

**Arkema a finalisé la première étape de son projet d'acquisition d'actifs acryliques à Taixing en Chine et accède à une capacité de production moderne et compétitive de 160 000 tonnes par an d'acide acrylique en Asie pour un montant de 240 millions de dollars US. Cet investissement permettra au Groupe d'accompagner ses clients en Chine et en Asie sur les marchés porteurs des super-absorbants, des peintures, des adhésifs et du traitement de l'eau.**

Arkema a finalisé la création de Sunke, co-entreprise fondée avec Jurong Chemical, dans laquelle Arkema est majoritaire et qui regroupe notamment deux lignes de production d'acide acrylique de 160 000 tonnes par an chacune situées sur le site de Taixing en Chine. Avec la finalisation de cette première étape, Arkema accède à la moitié de la capacité de production installée du site.

*«Ce nouveau site nous permettra d'accompagner la demande en forte croissance de nos clients en acide acrylique et en esters en Chine et Asie et de soutenir la croissance de notre pôle Coating Solutions dans cette région du monde. La réussite de l'intégration de ces nouveaux actifs constitue une priorité du Groupe et des équipes pour les prochains mois», précise Marc Schuller, membre du Comité Exécutif d'Arkema.*

*Premier chimiste français, acteur majeur de la chimie mondiale, **Arkema** invente chaque jour la chimie de demain. Une chimie de spécialités, moderne et responsable, tournée vers l'innovation, qui apporte à ses clients des solutions concrètes pour relever les défis du changement climatique, de l'accès à l'eau potable, des énergies du futur, de la préservation des ressources fossiles, et de l'allègement des matériaux. Présent dans plus de 40 pays, avec un effectif d'environ 14 000 personnes, 10 centres de recherche, Arkema réalise un chiffre d'affaires de près de 6,1 milliards d'euros et occupe des positions de leader sur ses marchés avec des marques internationalement reconnues.*

*Jurong Chemical est le 5<sup>ème</sup> producteur mondial d'acide acrylique et le leader des acryliques en Chine. C'est une filiale de Sunvic, société cotée à la Bourse de Singapour.*

**Contact Presse** Sophie Suc Tél. +33 6 22 02 24 64 [sophie.suc@arkema.com](mailto:sophie.suc@arkema.com)

**Contacts Investisseurs** Sophie Fouillat Tél. +33 1 49 00 86 37 [sophie.fouillat@arkema.com](mailto:sophie.fouillat@arkema.com)  
François Ruas Tél. +33 1 49 00 72 07 [francois.ruas@arkema.com](mailto:francois.ruas@arkema.com)

## **Avertissement**

*Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il doit être satisfait à une obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. La souscription ou l'achat de titres d'Arkema peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Arkema n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions. La distribution du présent communiqué de presse dans certaines juridictions peut être limitée par la loi. Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières.*

*Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE, telle que modifiée, notamment par la Directive 201/73/UE dans la mesure où cette Directive a été transposée dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen (ensemble, la « **Directive Prospectus** »).*

*L'offre sera ouverte au public en France postérieurement à la délivrance par l'Autorité des marchés financiers d'un visa sur le prospectus préparé en conformité avec la Directive Prospectus.*

*S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen autres que la France (les « **Etats membres** ») ayant transposé la Directive 2003/71/CE, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. Par conséquent, les actions nouvelles de Arkema peuvent être offerts dans les États membres uniquement (a) à des investisseurs qualifiés, tels que définis dans la Directive Prospectus ; ou (b) dans des circonstances entrant dans le champ d'application de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.*

*La diffusion du présent communiqué est destiné uniquement à des personnes qui (i) sont situées en dehors du Royaume-Uni, sous réserve des lois applicables, (ii) sont des investisseurs professionnels visés par l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé) (l'« **Ordonnance** »), (iii) sont des personnes répondant aux dispositions de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance. Tout investissement ou toute activité d'investissement dans les pages qui suivent sont uniquement destinées à ces personnes et ne doivent pas être utilisées ou invoquées par des personnes non habilitées. Toute personne au Royaume Uni qui reçoit cette communication (à l'exception des personnes tombant dans (ii) ou (iii) ci-dessus) ne peut pas agir ou se baser sur cette communication ni sur son contenu.*

*Le présent document ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription des droits préférentiels de souscription ou des actions nouvelles d'Arkema aux Etats-Unis d'Amérique. Les valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du **US Securities Act** de 1933, tel que modifié (le « **U.S. Securities Act** »). Les actions de Arkema et les droits préférentiels de souscription n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au titre du U.S. Securities Act et Arkema n'a pas l'intention d'effectuer une offre au public de ses valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique.*

*Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas une offre de vente ou d'achat ou une quelconque sollicitation d'une offre de vente ou d'achat des actions ou des droits préférentiels de souscription d'Arkema.*